

Dans le cadre de sa politique de démocratie participative, la Commune de Bièvres lance un budget participatif, en consacrant une partie de son budget d'investissement à des projets participatifs. Ainsi, pour 2021, une enveloppe de 20 000 euros permettra de réaliser des projets parmi ceux proposés par les Biévrois. Les projets retenus seront soumis au vote des Biévrois et mis en œuvre par la Commune.



Ce nouveau dispositif au service des citoyens invite tous les Biévrois à proposer des projets pour leur rue, leur quartier ou la commune, dans le domaine de leur choix. Cette démarche permet également aux habitants de travailler en étroite collaboration avec les services de la Commune.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET?



Tous les Biévrois, sans limite d'âge. Cependant les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent participer que sous la responsabilité d'un représentant légal.

POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?



Les projets proposés peuvent toucher des domaines variés : culture, sport, jeunesse et éducation, solidarité et santé, numérique, prévention et sécurité, cadre de vie et aménagement de l'espace public.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ D'UN PROJET ?

Les projets soumis doivent impérativement répondre à un besoin collectif, c'est-à-dire d'intérêt général, sur le territoire de Bièvres et relever de la compétence communale.

Ils doivent être considérés comme une dépense d'investissement.





COMMENT PROPOSER UN PROJET?

Vous pourrez les déposer sur le site de la commune dans le nouvel espace dédié à la démocratie participative ou à la mairie (formulaire disponible) à partir du 15 février 2021.

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE?





du 15 février au 21 mars 2021

sur www.bievres.fr
Tout le monde peut participer!

du 22 au 29 mars : pré-sélection des projets par le Comité citoyen mixte* et le Conseil municipal Jeunes.

du 30 mars au 16 mai 2021

Les services municipaux évaluent la faisabilité et le coût des projets.



en mai : journée de présentation des projets.



du 1^{er} juin au 15 juin 2021

Les Biévrois et les Biévroises votent pour leurs projets préférés.

fin juin : présentation des projets lauréats sur www.bievres.fr et dans le magazine municipal

automne 2021

La Commune met en oeuvre les projets lauréats.



DEVENEZ
ACTEUR DE
VOTRE
QUOTIDIEN
RENDEZ-VOUS
SUR
www.bievres.fr
à partir du 15/02.

* LE COMITÉ CITOYEN MIXTE

Le Comité citoyen mixte, composé d'élus du Conseil municipal, d'agents communaux et de citoyens, accompagnent toutes les étapes du budget participatif.



Contact et informations : Mairie de Bièvres 01 69 35 34 92 democratie.participative@bievres.fr

COM_MUNE DE

BIEVRES



@communedebievres



@mairie91570